



Alain Tortosa

Association Réaction19... son parcours, son apport, ses espoirs...

Cela faisait quelques mois que je désirais écrire sur l'association mais je ne savais pas trop comment l'aborder.

Dans un premier temps je pensais me contenter de lister l'ensemble des actions et documents proposés par l'association (*liste presque exhaustive que vous pouvez trouver en annexe de mon texte*).

Mais je n'avais pas réalisé à quel point notre (*étant membre je peux modestement me permettre le « nous »*) association avait produit une telle masse d'informations juridiques et ce sans même citer tous les textes plus littéraires, artistiques, scientifiques ou d'opinions.

Il ne m'était plus possible d'égrener toutes les actions entreprises au risque de me lasser et lasser le lecteur.

Paradoxalement, ce travail titanesque accompli par le président Carlo Alberto Brusa, les bénévoles et toutes les personnes impliquées, risquait de provoquer en moi le syndrome de la page blanche.

Quand Carlo Brusa a créé l'association au lieu de se dorer la pilule aux caraïbes, il n'aurait pas pu imaginer se retrouver avec plus de 90000 adhérents 17 mois plus tard.

Lui l'avocat des stars du football, dont je n'avais jamais entendu parler, qu'il m'en excuse, avait créé un mouvement d'ampleur pour la défense de la démocratie et des valeurs de liberté et de fraternité.

Combien d'associations ou partis politiques rêveraient d'avoir autant de membres ?

En ces temps forts troublés, l'attente est importante de la part de toutes les personnes en souffrance dans ce totalitarisme sans foi ni loi (*en fait avec des lois mais iniques*).

La dictature avance tel un rouleau compresseur et les voix qui se font entendre dans la durée sont bien rares.

Alors oui, force est de constater qu'après plus d'un an d'existence, l'association (*et toutes les autres forces de résistance*) n'a pas réussi à la faire tomber.

Le masque muselière est toujours obligatoire même si il y a certains assouplissements temporaires.

Le passe-sanitaire s'est étendu aux enfants quand bien même il serait illégal (*comme tout le reste d'ailleurs*).

Les thérapies géniques expérimentales touchent des tranches d'âge de plus en plus jeunes et les effets secondaires toujours plus importants sont camouflés et niés.

L'obligation vaccinale est toujours présente et pourrait même s'étendre par « *contagion* » si par malheur l'Italie n'arrive pas à la faire tomber.

... Et tout ceci devrait perdurer ad vitam æternam si nous n'arrivons pas à renverser la dictature.

Chemin faisant avec ma petite casquette de Réaction 19, je croise pas mal de monde sur les manifestations du samedi.

Aussi bien des membres qui bénissent l'association et son président mais aussi des membres qui ne voient pas le bout du tunnel et perdent espoir.

Il ne s'agit pas ici de vouloir réclamer une obligation de résultats qui n'aurait aucun sens dans un pays où la justice est, à de rares exceptions près, soit corrompue, soit muselée, soit terrorisée.

Mais au delà de cet « *échec* » factuel mais provisoire, nous devons demeurer honnêtes si nous voulons tirer un bilan objectif de l'association.

Il suffit de regarder la documentation et les actes mis en œuvre par celle-ci pour affirmer qu'elle n'a pas chômé et encore moins trahi depuis des mois.

Le travail accompli est simplement titanesque et extraordinaire.

Les plaintes contre le masque, le vaccin, etc. sont là et je ne doute pas que l'association les mènera jusqu'à leur terme.

Mais nous savons tous que le temps de la justice est long, même très long et d'autant plus long en ces temps troubles où le parlement a donné les pleins pouvoirs à un Président de la République lui-même aux ordres.

Soyons raisonnables, il n'y a rien à espérer actuellement de la justice française pas plus que de la justice européenne ou de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

L'association Réaction19 a une stratégie différente de toutes celles et ceux qui portent plainte auprès de la CEDH ou même cherchent à vouloir faire condamner la France pour crime contre l'humanité. Elle a effectivement mis en œuvre certaines plaintes mais prône aussi un droit au quotidien.

Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faudra pas condamner les instigateurs et les complices de cet odieux crime mais de dire que le moment n'est pas encore venu.

R19 a pris le parti de montrer à chaque citoyen qu'il pouvait être acteur de sa propre liberté et agir en construisant son droit.

Je n'irai pas énumérer toutes les notes juridiques et courriers types mis à disposition des membres de l'association (*dont de nombreux non-membres profitent aussi*) tant il y en a.

Je dispose encore moins de données chiffrées et l'association non plus sur les succès locaux car tout naturellement nous, humains, avons plus tendance à communiquer sur les trains en retard que les trains qui arrivent à l'heure.

Par prudence je parlerai de centaines (*quand bien même ils seraient des dizaines de milliers*) de personnes bénéficiaires de ces outils qui ont pu faire plier localement et temporairement la dictature.

- Ici une personne qui a pu faire sauter sa contravention durant le confinement alors qu'elle allait voir sa grand-mère isolée.
- Là un parent qui a pu enlever le masque de son enfant à l'école.
- Une femme qui a pu rendre visite à sa mère en maison de retraite avec un autotest.
- Un infirmier qui a pu poursuivre sa mission sans être vacciné.
- Etc.

Je ne donnerai pas d'autres exemples alors même qu'ils sont nombreux, il n'y a qu'à regarder les rubriques juridiques et les différents modèles de contestations pour mesurer l'étendue du panel de lutte contre la dictature qui nous est proposé par l'association.

Et c'est bien là que nous mesurons que le droit ne s'obtient pas uniquement dans un prétoire !

La force de R19 a été à la fois de faire comprendre et donner les outils du quotidien pour mettre des bâtons dans les roues de la dictature.

Il n'est pas obligatoire de pénétrer dans un palais de justice pour obtenir réparation et des milliers de voix en France mais aussi dans d'autres pays disent merci à l'association Réaction 19 et à son président.

C'est aussi pourquoi nous devons nous coordonner et agir pour faire tomber la dictature.

Regardons les soignants en Guadeloupe ou à la Martinique qui ne sont toujours pas soumis à l'obligation vaccinale car ils disent « *NON* ».

Les routiers peuvent faire tomber en une semaine n'importe quelle loi en paralysant le pays et sans avoir à pénétrer la moindre enceinte judiciaire.

Pour que tout ceci s'arrête, il nous suffit de dire « *non* » massivement, raison pour laquelle le gouvernement fait son maximum pour nous diviser.

C'est donc un des objectifs de l'association, RASSEMBLER et le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas à rougir avec presque 100000 adhésions et des centaines de milliers de sympathisants.

J'en reviens alors aux déçus de l'association, à ceux qui perdent espoir, et qui ne voient pas la dictature tomber.

L'association est là pour leur dire que toutes ces actions mises en œuvre sont là pour ébranler cette Tour de Babel du mondialisme qui fait de l'humain une marchandise et une variable d'ajustement.

Comme dirait La Palisse, une tour ne tombe que lorsqu'elle s'effondre.

Même les explosifs les plus puissants mettent des semaines ou des mois pour la faire tomber.

Ce que nous voyons à la télé avec ces images impressionnantes de tours qui s'effondrent comme des châteaux de cartes n'est que la partie émergée d'un travail de fragilisation, de mise en place d'explosifs à des positions stratégiques afin que la tour tombe en moins d'une minute lors du déclenchement de ceux-ci.

C'est là le travail de l'association Réaction 19 et de bien d'autres bien sûr...

Elle fragilise la Tour de Babel de la dictature à la fois en s'attaquant aux fondations (*avec des plaintes ou mises en demeure, etc.*) mais aussi à tous les étages de la tour avec les actes isolés de résistance.

Si je ne peux vous dire quand elle va s'effondrer, je peux vous garantir que l'association sera encore présente le jour où elle s'effondrera.

Parce que l'association réaction19 :

- Ce n'est pas seulement un président, une secrétaire et un trésorier.
- Ce n'est pas seulement des antennes locales.
- Ce n'est pas seulement ses ramifications à l'étranger.
- Ce n'est pas seulement ses bénévoles qui donnent de leur temps sans compter.
- Ce n'est pas uniquement les plus de 90000 adhérents qui la soutiennent.

Non cette association, c'est des millions de personnes qui adhèrent à ses valeurs de liberté et de démocratie.

Bien au delà des actions juridiques, l'association est un phare dans la nuit.

Et les phares sont bien rares dans les ténèbres que nous traversons.

Ah nous en avons vu tellement depuis le début de la crise, s'allumer, briller d'un éclat éblouissant mais hélas s'éteindre aussi vite qu'ils s'étaient allumés.

En revanche le phare de notre association est présent et bien présent tous les jours depuis que nous avons plongé dans les ténèbres abyssales.

Ah il ne brille pas forcément tous les jours de mille feux avec toutes les tempêtes que nous traversons.

Mais il est là, debout, fier, résistant.

On pourrait même dire que les orages et les typhons le rendent plus fort, plus grand, plus haut.

Toute la communauté des résistants lui transmet l'énergie pour l'éclairer.

Et il nous le rend bien ce phare !

Parfois je désespère dans le noir, je pense que nous n'y arriverons jamais, que la dictature avance inexorablement.

Il est 19 heures, je suis triste, sans forces, je me branche sur Reaction19webtv et la lumière revient.

Carlo Brusa nous apporte de l'information juridique mais ce n'est pas l'essentiel de sa mission.

Il nous apporte sa passion, son optimisme, sa hargne et son amour des gens.

Il pourrait être tranquillement chez lui à boire un verre de Cherry en regardant le cours de la bourse (*je plaisante*) mais non, il est là, fidèle au poste contre vents et marées, donnant de sa personne pour nous apporter sa chaleur et son humanité.

Ce direct qui au demeurant ne change pas la face du monde me fait du bien, me rappelle que je ne suis pas seul à souffrir et que nous sommes des milliers avec cette même soif de liberté et de démocratie.

Et oui il nous unit et réchauffe notre cœur.

Alors oui, Réaction 19 n'a pas renversé la dictature et l'association ne pourra pas la faire tomber par ses seules actions.

Mais je sais qu'elle ébranle chaque jour un peu plus ses fondations et qu'avec l'aide de tous les résistants du pays, la Tour de Babel de ce mondialisme monstrueux tombera tel un château de cartes.

Et ce jour là, le phare sera là, encore plus lumineux et plein d'amour, tel le phare d'Alexandrie.

Merci à Réaction 19.

Merci aux bénévoles.

Merci aux adhérents.

Et merci à vous tous qui résistez à l'opresseur.

Alain Tortosa.

14 octobre 2021.



Association Loi 1901 - Agrément n°W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré - 750008 Paris
<https://reaction19.fr>

Annexe actions de réaction19.

131021 – Refus de l'Autotest – Courrier à la FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL

071021 – Note relative au QR code

051021 – Note juridique : Illégalité statut vaccinal de l'ARS pour les professions libérales

011021 – Note juridique sur l'absence d'obligation de présentation d'un pass sanitaire dans certains établissements sportifs

290921 – Citation direct TC de Créteil pour l'ANSMPS et l'ANSP

280921 – Note juridique – Promotion vaccination pour les écoliers et étudiants par l'École publique

280921 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR AUTOTEST v2

220921 – Vinci dans l'illégalité avec « Tous vaccinés, tous protégés » sur les panneaux lumineux d'autoroute – MAJ 280921

150921 – Engagement personnel de disponibilité à une injection dite «vaccinale»

150921 – Citation Directe – Tribunal correctionnel – Rectrice académie Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux

150921 – Citation Directe – Tribunal correctionnel – Au Recteur de l'académie d'IDF et de Paris

070921 – Courrier adressé à l'ARS Centre-Val de Loire et au Syndicat national des cardiologues

060921 – Assignation en référé TJ PARIS – ANSM – CNOM – CNOP et Vidal

020921 – Non à la « vaccination » des mineurs par des produits légalement inexistantes et non autorisés dans le Vaucluse !

260821 – Courrier adresse au président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

240821 – Courrier adressé au Ministre de l'Intérieur relatif à la situation des militaires et des gendarmes

200821 – Courrier adressé à Monsieur Jean Bassères Directeur Général du Pôle Emploi

180821 – Courrier à adresser à l'autre parent qui entend injecter par choix unilatéral l'enfant

180821- Note juridique sur l'illégalité du contrôle du passe sanitaire

170821 – Courrier au Maire de Pertuis qui veut imposer le pass à tous les prestataires avant même l'obligation

160821 – Note juridique relative à la recevabilité des autotests sans supervision – Reaction19

130821 – Courrier de notification sur le droit de retrait

020821 – Réponse au courrier de l'ARS Pays de la Loire et du Rectorat de l'Académie de Nantes (7 PDF)

300721 – Courrier de droit de réponse à LCI – Reaction19

300721 – Courrier de droit de réponse à Libération – Reaction19

280721 – Note juridique sur l'illégalité des décrets imposant le pass sanitaire – Reaction19

270721 – Note Juridique sur l'absence d'obligation « vaccinale » et sur le harcèlement à la « vaccination »

230721 – Note synthétique sur le passe sanitaire au regard du droit du travail – Reaction19

210721 – Mise en garde – Courrier à l'attention des députés et sénateurs – Reaction19

120721 – Modèle de Courrier pour refuser de partager vos données médicales – Reaction19

080721 – Modèle de Courrier pour signifier à votre médecin le refus de tout appel téléphonique promotionnel au vaccin Covid19 – reaction19

060721 – Modèle type mise en demeure publicité illégal « vaccin » – Reaction19

030721 – Le médecin traitant est au-dessus du médecin de l'Éducation Nationale – Reaction19

020721 – MED – Marie d'Argenteuil – Publicité illégale vaccin – reaction19

020721 – MED CNIL – Veran et BD fichiers patients vaccinés – Reaction19

300621 – Mise en demeure vers RMC Story au sujet d'Emmanuel LECHYPRE – Reaction19

300621 – Publicité illégale vaccination du Centre commercial B'EST – Reaction19
300621 – Publicité illégale vaccination du Centre commercial B'EST – Reaction19

290621 – Publicité illégale de Nîmes Métropole en faveur de la vaccination – Reaction19

290621 – Réponse de l'APHP, « non obligation de vaccination dites Covid19 des professionnels de l'AP-HP » – Reaction19

230621 v2 – Exigence Test ou « vaccination », pour les patients dans un établissement de santé – Reaction19

140621 - Contester une contravention

100621 – Courrier à M Martin Hirsch DG de l'APHP de Paris

080621 v2 – MAJ – Fiche juridique relative a l'absence du port du masque lors des activités physiques et sportives

020621- Mis en demeure chacun des trente-six recteurs d'Académie – Masques à l'école – Hypoxies enfants.

270521 - Reaction19 – Non à l'obligation de vaccination contre Covid19. Courrier au Président de l'Académie Nationale de Médecine.

180421 - Nouveau succès pour OxyChild et OxyJob

140421 - Formulaire attestation et note Oxyjob

070421 - Modèles de contestation

180321 - Plainte avec constitution de partie civile masque ref-masque-18.03.21 suite à la plainte n°20323000756 ref-masque-18.11.20

010321 - Publicité illégale du « vaccin » contre la Covid-19 – Mise en demeure

270221 - Formulaire attestation Oxychild

240221 - Association à la plainte Remdesivir

030221 - Mise en demeure BFMTV du 2.02.2021

030221 - Émission Touche Pas à Mon Poste! du 3 février 2021 : Doit-on arrêter de porter le masque en extérieur ?

221220 - Déclaration de responsabilité pénale envoyée aux représentants de l'État

211220 - Déclaration de responsabilité civile et pénale du médecin

161220 - Plainte pénale relative aux vaccins

091220 - Le Bloc de Constitutionnalité

091220 - Plainte relative au port du masque déposée auprès du Procureur de la République de Paris sous le numéro 20323000756

081220 - Référé-liberté contre le décret n° 2020-1310 du 29 Octobre 2020

011220 - Note complémentaire de la plainte relative au port du masque n°20323000756

231120 - Préambule Constitution 1946 – Protection de la santé, sécurité matérielle, repos et loisirs – Droits de l'homme

201120 - Courrier pour le Procureur de la République à adresser à Réaction 19 pour association à la plainte

171120 - La responsabilité pénale de l'employeur peut-elle être engagée dans le cadre du CORONAVIRUS ?

171120 - Quel régime pour les salariés positifs, en attente de résultat ou cas contact qui ne peuvent pas avoir recours au télétravail ?

171120 - L'employeur peut-il imposer des tests aux salariés ?

171120 - Le télétravail est-il obligatoire ?

171120 - L'employeur peut-il sanctionner les salariés pour défaut du port du masque au sein de la société ?

171120 - L'employeur peut-il imposer le port du masque à ses salariés ?

171120 - L'employeur peut-il refuser le certificat médical du médecin généraliste pour obliger un salarié à porter un masque en entreprise ?

171120 - L'employeur peut-il refuser la mise en place du télétravail à la suite du reconfinement ?

171120 - L'employeur peut-il imposer aux salariés la mise en place du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire, sans formalisme particulier ?

171120 - Peut-il y avoir un recours contre le règlement intérieur ?

171120 - Quelles obligations pèsent sur l'employeur afin d'appliquer les recommandations du protocole sanitaire en vertu du principe de l'obligation de sécurité et de santé des salariés

171120 - Quel est la valeur juridique du protocole sanitaire pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 ?

121120 - Modèle de mise en demeure aux directeurs d'écoles élémentaires

061120 - Courrier Directeurs et responsables écoles élémentaires du 6.11.20

041120 - Note d'information pour les parents des enfants âgés de 6 à 10 ans

221020 - Dérogation port du masque avec attestation médicale – Service Consommateurs Carrefour

191020 - Avis juridique du couvre-feu

070820 - Violation du décret du 30 juillet 2020 sur le pouvoir des préfets pour imposer le port du masque et l'illégalité des arrêtés pris par les maires en imposant le port du masque

110620 - Requête en Référé Liberté juin 2020

060520 - Lettre envoyée à la Préfecture ! Lisez-la ! Merci à toutes et à tous !

310320 - Mise en demeure Ministre de l'Éducation